

### Quelques définitions

- **Taquinerie** : S'amuser à contrarier, fâcher quelqu'un par des gestes ou des paroles sans méchanceté.
- **Conflit** : Désaccord ou mésentente entre personne qui ne partagent pas le même point de vue ou dont les intérêts s'opposent. Un conflit peut parfois entraîner des gestes de violence.

**Violence**

Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée **intentionnellement** contre une autre personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.** (LIP, art.13)

**Intimidation**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art.13)

**Violence à caractère sexuel**

Toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désirés et non consentis**, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Elles incluent également toute forme d'agression sexuelle. (Gouvernement du Québec, 2024)

### Portrait de situation de notre école

#### Nos constats

1. Enjeux prioritaires : Diminuer nos enjeux prioritaires

| Intimidation et violence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves se sentent en sécurité à l'école</li><li>• Relation positive entre les membres du personnel (sentiment d'appartenance)</li><li>• Sentiment d'efficacité personnel et collectif pour l'intervention et la collaboration</li><li>• Plusieurs activités de prévention mises en place</li></ul> | <b>Défis ou vulnérabilités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sentiment d'injustice entre les élèves</li><li>• Respecter les rôles de chacun en ce qui a trait à l'intervention</li><li>• Violence verbale (insultes, traiter de noms) et sociale sont présentes</li><li>• Les lieux à surveiller sont la cour, le transport scolaire et le service de garde</li></ul>                  |
| <b>Enjeux prioritaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diminuer la violence verbale</li><li>• Intervenir sur l'impolitesse des élèves</li><li>• Travailler la constance et la cohérence des interventions</li></ul>                                                                                                                                | <b>Pistes de solutions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève, notamment à l'endroit des parents</li><li>• Mettre en place d'un cadre de surveillance dans la cour</li><li>• Se donner une vision commune des interventions à faire dans les cas d'impolitesse</li></ul> |
| Violence à caractère sexuel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Forces :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intervention rapides et efficaces (bonne concertation de l'équipe)</li><li>• Surveillance accrue</li><li>• Les contenus d'éducation à la sexualité sont dispensés</li></ul>                                                                                                                            | <b>Défis ou vulnérabilités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs élèves observent des propos ou gestes à connotation sexuelle entre élèves</li></ul>                                                                                                                                                                                                                             |

## Nos objectifs

### **Intimidation et violence**

**Objectif 1 : Augmenter de 5% le nombre d'élèves mentionnant n'ayant jamais été insultés ou traités de noms d'ici juin 2025.**

#### Moyens

- Ateliers de prévention offerts par les TES;
- Outils de prévention pour le 1<sup>er</sup> cycle (exemple : échelle de résolution de conflit);
  - Mettre en place un cadre de surveillance de la cour;
  - Billet d'informations aux parents;
  - Présentation du code de vie;
  - Causerie en classe;
  - Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève.

**Objectif 2 : Augmenter de 5% le nombre de membres du personnel mentionnant n'ayant jamais ou très peu souvent subis d'impolitesse de la part des élèves.**

#### Moyens

- Billet d'informations aux parents;
- Présentation du code de vie;
- Créer un document listant les comportements d'impolitesse pour le personnel et pour les élèves;
  - Atelier sur le civisme;
  - Mois thématiques avec certificat sur le civisme et la politesse;
  - Communiquer et expliquer davantage les mesures mises en place tout en respectant la confidentialité de l'autre élève.

### **Violence à caractère sexuel**

**Objectif 1 : Diminuer de 5% le nombre d'élèves mentionnant n'ayant jamais subis de propos ou de gestes à connotation sexuelle d'ici juin 2025.**

#### Moyens

- Personne formée Marie-Vincent;
- Enseignement de l'ensemble des contenus d'éducation à la sexualité;
- Surveillance accrue.

# Interventions à la suite d'un geste d'intimidation ou de violence

## Dès que la situation arrive

L'adulte qui est témoin met fin au comportement et assure la sécurité des élèves.

Les intervenants de l'école ou la direction :

- Recueillent les informations auprès des personnes concernées.
- Informent les parents des élèves impliqués.
- Planifient les prochaines actions, selon le geste posé. Par exemple :
  - Assurer le suivi et la régulation des interventions auprès des élèves et des parents.

Pour faire la meilleure intervention possible, des partenaires (Marie-Vincent, DPJ, Service de police, etc.) peuvent être impliqués.

## Pour s'assurer que la situation arrête et ne se reproduise pas

- Assurer le suivi auprès des élèves/personnes impliquées et les parents, en vérifiant que :
  - Les engagements de l'élève auteur et de ses parents soit tenus;
  - Les conséquences choisies ont été appliquées;
  - Les mesures de soutien sont efficaces;
  - Les personnes impliquées informent le responsable du suivi si la situation venait à se reproduire.
- Diriger rapidement les personnes impliquées vers des ressources d'aide spécialisées.

## Sanctions et interventions possibles

- Avertissement formel avec trace écrite;
- Lettre d'excuse;
- Réflexion sur la situation et son comportement;
- Réflexion portant sur un thème précis, tel que ;
  - Le phénomène de la violence et de l'intimidation;
  - La bienveillance;
  - Le respect;
  - Le mieux-vivre ensemble;
  - La légalité des gestes de violence;
- Geste de réparation :
  - Avec l'accord de la victime, rendre un service, réparer les torts;
  - Avec l'accord de la victime, rétablir la réputation;
  - Au sein de l'école, s'investir dans une tâche qui a des conséquences positives sur le climat de l'école.
- Reprise du temps que l'élève a fait perdre;
- Assumer ses gestes :
  - Reconnaître les gestes posés devant ses parents et les autres élèves;
  - Expliquer les comportements qu'il adoptera dans le futur.
- Encadrement et supervision lors des transition et des pauses;
- Rencontre avec les parents;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec les policiers (pour les élèves de moins de 12 ans, les parents doivent être présents);
- Contrat d'engagement;
- Feuille de route;
- Suspension interne et externe;
- Rencontre de retour du suspension, soutien individuel à fréquence rapprochée par un intervenant.

**Respect de la confidentialité**

Chaque signalement ou plainte est traité dans le respect de la confidentialité. Seules les informations relatives à votre enfant vous seront communiquées.

## Votre implication

| Moyens                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les règles et les mesures de sécurité (code de vie) sont transmises aux parents en début d'année (art. 76) |
| Un document expliquant le plan de lutte est distribué aux parents (art. 75.1)                              |
| Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats est remis aux parents (art. 83.1).         |

### Moyens prévus pour informer les parents et favoriser la collaboration

| Moyens                                            |
|---------------------------------------------------|
| Info-parents et partage de documents de référence |
| Demandes accès-jeunesse avec le CLSC              |
| Billet d'informations aux parents                 |

## Traitement des signalements et des plaintes

### Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Les élèves et leurs parents peuvent **signaler une situation** des façons suivantes :

**Moyens :**

- Directement aux adultes de l'école;
- Appel à la direction, aux services complémentaires et de soutien et technicienne du service de garde (parents);
- Se rendre au local des TES.

Si la sécurité ou le développement d'un élève est compromis ou en danger, la situation est signalée à la DPJ (directeur de la protection de la jeunesse) sans délai.

### Pour porter plainte

En cas **d'insatisfaction** du suivi donné à un signalement, les élèves et leurs parents peuvent faire une plainte à :

**Sophie Cloutier**

Responsable du traitement des plaintes  
450 746-3990 poste 6012  
sophie.cloutier@cssst.gouv.qc.ca  
[Formulaire de plainte](#)

La procédure du traitement des plaintes est expliquée ici :  
<https://cssst.gouv.qc.ca/publications/plaintes/>

### Particularités pour les violences à caractère sexuel

Il est **possible** de faire un signalement ou de porter plainte **directement au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°) :

**Audrey Parizeau**

Protectrice régionale de l'élève  
1 833 420-5233  
[plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)

Ce signalement sera traité de façon urgente.

**On peut en tout temps signaler** la situation à la **police** ou aux à la **DPJ** (directeur de la protection de la jeunesse).

# Ressources pour obtenir un soutien ou de l'aide

Direction de l'école : Manon Gélinas  
Personnes-ressources au dossier climat, violence et intimidation : Équipe d'intervention auprès des élèves  
Marie-Michèle Paquin, Ariane Paradis, Justine Cournoyer et Geneviève Cloutier

|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sûreté du Québec</b><br>(450) 743-7947                                                                                                                                                     | <b>Tel-jeunes Parents</b><br>(Conseil et soutien)<br>1 800 361 5085<br><a href="#">Clavardage</a>                                                                | <b>Commission des services juridiques</b><br>(Aide et conseil juridique gratuits)<br><a href="#">Rebatir.ca</a><br>1-833-REBÂTIR |
| <b>AidezMoiSVP</b><br>(Problèmes sur les réseaux sociaux)<br><a href="#">aidezmoisvp.ca</a><br>Pour une demande d'aide, laissez un message :<br><a href="#">aidezmoisvp.ca/app/fr/contact</a> | <b>Tel-jeunes Jeunes</b><br>(Conseil et soutien)<br>1-800-263-2266<br>Texto : 514-600-1002<br>Site web et clavardage :<br><a href="#">www.teljeunesjeunes.ca</a> | <b>Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)</b><br>(Conseil, signalement d'une situation)<br>1 800 361-5310               |
| <b>Accueil psychosocial du CLSC Gaston-Bélanger</b><br>(Conseil et soutien)<br>1-833-771-3716, poste 2. Laissez un message et on vous rappellera                                              | <b>Centre d'aide aux victimes</b><br>(Conseil et soutien)<br>(450) 742-8033<br><a href="https://cavac.qc.ca/">https://cavac.qc.ca/</a>                           | <b>Info-aide violence sexuelle</b><br>(Conseil et soutien)<br>1-888-933-9007<br><a href="#">infoaideviolencesexuelle.ca</a>      |

*Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été adopté par le conseil d'établissement 9 avril 2025.*